

## **COVID-19 : Recommandations pour les voyages à forfait**

L'Union Européenne et les Etats Membres évaluent périodiquement la situation et mettent à jour la liste des pays pour lesquels les ressortissants sont autorisés à voyager dans l'Espace Schengen. Selon la réciprocité s'appliquant sur ces destinations à l'égard des ressortissants français, le **SETO** (Syndicat des Entreprises du Tour Operating), recommande à ses membres les **dispositions suivantes** pour les clients ayant réservé un **voyage à forfait**

- **Le maintien et/ou la reprise des départs pour les destinations dont les conditions sanitaires le permettent et autorisant aux ressortissants français l'entrée sur leur territoire et notamment :**
  - La France et les territoires non européens de la France c'est-à-dire les DROM-COM dans le respect des éventuels protocoles sanitaires imposés pour accéder à ces territoires
  - les destinations de l'Espace Schengen<sup>1</sup> dans le respect des éventuels protocoles sanitaires imposés pour accéder à ces territoires
  - les autres destinations dans le respect des éventuels protocoles sanitaires imposés pour accéder à ces territoires
- **Le report des départs jusqu'au vendredi 25 septembre pour les autres destinations.** Bien évidemment et compte tenu des spécificités des destinations et des contraintes opérationnelles, cette date butoir du 25 septembre peut être prolongée par les tour-opérateurs.

Ces dispositions peuvent être adaptées en fonction des décisions de réouvertures des frontières pour les pays extra-communautaires mais également en fonction des contraintes d'exploitation des produits, des compagnies maritimes et fluviales.

Pour les voyages concernés, les tour-opérateurs en informent leurs clients dans les meilleurs délais et se tiennent à la disposition de leurs clients et des agences de voyages pour répondre à leurs interrogations.

Bien évidemment, ces mesures pourront être modifiées à tout moment en fonction de l'évolution de la situation et dans un souci de l'intérêt de la clientèle, des agences de voyage et des tour-opérateurs.

---

<sup>1</sup> Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse

\* \* \*

*Le Syndicat des Entreprises du Tour Operating (SETO) regroupe quelques 70 des plus importants tour-opérateurs du marché français. Depuis sa création le 5 mars 2013 par les membres de l'Association de Tour-Opérateurs (CETO, fondée en 1973), le SETO a amplifié et développé les actions menées par l'Association pendant 40 ans tant sur le plan national qu'europpéen. La représentation des Tour-Opérateurs en est depuis renforcée auprès de toutes les instances officielles, institutionnelles tant françaises qu'europpéennes. Le SETO œuvre à la défense des intérêts des tour-opérateurs sur les enjeux d'avenir de la profession, en particulier les mutations de marché, technologiques, juridiques, consuméristes ou encore sociales.*

*Le Syndicat s'exprime régulièrement sur des questions d'actualité sur son site [www.seto.to](http://www.seto.to)*

*Pour les professionnels du tourisme, son portail « Service d'Information Sécurité » (SIS) délivre des informations sur les conditions de sécurité des déplacements des touristes français à l'étranger.*

**SERVICE DE PRESSE : CARDAMONE - Odile CORNILLE - Tel : 01 45 80 54 55/ 06 80 61 36 80**